

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE GEOSTAFF - 2025

1. CLAUSE GÉNÉRALE

Nos ventes sont soumises aux présentes conditions générales de vente qui prévalent sur toutes conditions d'achat, sauf dérogation formelle et express de notre part. Elles s'appliquent à toutes les opérations conclues avec un client au travers d'un contrat, ou d'une commande écrite, téléphonique ou par toute transmission informatisée. Sauf disposition complémentaire ou contradictoire, préalablement et expressément acceptée par chacune des parties. Tous nos prix sont exprimés en Euro (€) et s'étendent hors TVA.

Nous attachons une grande importance au développement et à l'amélioration continue de nos produits. Dans ce contexte, nous nous réservons le droit de modifier à tout moment et sans préavis nos techniques de fabrication, produits et prix. Nous vous recommandons, dès lors, de consulter l'édition la plus récente de nos publications, disponibles sur www.geostaff.fr.

2. COMMANDES

Toute commande n'est considérée comme acceptée par GEOSTAFF qu'à compter d'une confirmation écrite de sa part. Pour acheter un ou plusieurs produits, l'acheteur devra obligatoirement valider sa commande par écrit. Dans le cas où certains éléments de la commande devraient faire l'objet d'une modification par GEOSTAFF, celle-ci serait alors soumise à l'approbation express ou tacite du client. Toute annulation ou modification de sa commande par le client doit être expressément acceptée par GEOSTAFF, et le client en supporte toujours les frais. En effet, toute modification de la commande par le client postérieurement à sa commande initiale doit être formulée par écrit, et ne peut-être prise en compte qu'après acceptation par GEOSTAFF. Le prix et les délais prévus pourront être revus en conséquence. En cas d'annulation de la commande par le client, après son acceptation par GEOSTAFF pour quelque raison que ce soit hormis la force majeure, une somme correspondant au montant aux prestations engagées par GEOSTAFF sera dû par le client.

Dans l'hypothèse, où les produits commandés seraient indisponibles, GEOSTAFF pourrait proposer au client des produits équivalents.

3. LIVRAISON – TRANSPORT

Les délais de livraison sont donnés à titre indicatif et sans garantie. Un retard n'autorise pas à l'acheteur à annuler la vente, à refuser la marchandise ou à bénéficier de dommages et intérêts quelles qu'en soient les causes, importances et conséquences du retard.

En cas de manquant ou de marchandises défectueuses lors de la livraison entre la nature ou la quantité des marchandises livrées et le bordereau de livraison, le client devra faire toutes les constatations nécessaires et confirmer ses réserves par lettre recommandée avec accusé de réception auprès du transporteur et de GEOSTAFF dans les deux jours qui suivent la réception. À défaut la responsabilité du client sera engagée.

Nous sommes dans l'obligation de compter un déchargement d'une heure lors de nos livraisons. Tout dépassement de ce délai sera facturable.

4. RETOUR DES MARCHANDISES

Aucune marchandise ne pourra être retournée à GEOSTAFF sans son accord préalablement écrit, les frais de transport étant, sauf accord particulier, à la charge de l'acheteur. Tout retour sera facturé de 20% du montant HT.

5. RÉCLAMATION

Aucune réclamation sur les produits vendus ne pourra être prise en compte après leur mise en œuvre.

Les réclamations doivent être signalées par écrit dans les 8 jours suivants leurs découvertes, sous peine de forclusion.

6. CONSEILS

Tous les calculs, plans, dessins, produits ou conseils sont fournis au mieux de notre capacité et sur la base des données reçues de l'acheteur, dans l'hypothèse que ces données sont correctes. L'acheteur est tenu de vérifier minutieusement les calculs, les plans, les dessins et les conseils qui lui sont fournis ainsi que par ses conseillers techniques. Tous les droits intellectuels à cet égard sont et restent notre propriété.

7. FABRICATIONS SPÉCIALES

Toutes demandes de fabrications spéciales feront l'objet d'un acompte de 30 % à la commande.

Toute la marchandise commandée sera facturée.

8. PAIEMENT

a. Retard et/ou non-paiement

Tout retard de paiement à échéance entraînera :

- Des intérêts au taux de trois fois le taux d'intérêt légal en vigueur ;
- Des frais de recouvrement : indemnité forfaitaire de 40 euros (Décret N°2012-1115 du 02 Octobre 2012) + indemnités complémentaires si les frais occasionnés sont supérieurs à ces 40 euros ;
- La possibilité pour GEOSTAFF de suspendre ou d'annuler les commandes en cours ;
- En cas de paiement échelonné, l'exigibilité immédiate des autres échéances.

En outre, en cas de recouvrement par voie contentieuse il sera ajoutée une pénalité de 15 % du montant des sommes restantes dues, avec un minimum de 150 euros.

b. Règlements

Tout règlement se fera par carte bleue ou espèces. Nous n'acceptons pas les chèques.

9. DELIVRANCE DES PROCES-VERBAUX ET EXTENSIONS DE FIN DE CHANTIER

La société GEOSTAFF se réserve le droit de ne délivrer les procès-verbaux (PV), ou extensions de fin de chantier qu'une fois l'intégralité des factures afférentes à l'affaire concernée réglée par l'entreprise cliente. Aucune transmission de ces documents ne pourra avoir lieu en cas de solde impayé, ou partiel.

10. GARANTIE

La garantie de GEOSTAFF est limitée au remplacement, à son choix, de la marchandise reconnue défectueuse.

GEOSTAFF décline toute responsabilité pour altération de la qualité de nos produits postérieures à la livraison, pouvant résulter d'une mauvaise installation ou utilisation, d'un mauvais entretien ou modifications et réparations effectuées par des personnes non habilitées par GEOSTAFF.

11. RESPONSABILITÉ

La responsabilité est limitée aux dommages directs et ne s'étend en aucun cas aux conséquences indirectes causées par d'autres défaillances. Le client devra se prémunir de ce risque. Dans tous les cas, si la responsabilité de GEOSTAFF était retenue, le total des indemnités ne pourrait dépasser la valeur de la fourniture défectueuse vendue.

12. FORCE MAJEURE

En cas de force majeure, GEOSTAFF est libéré de ses engagements. Il pourra alors soit reporter la date de livraison des marchandises, soit résilier la commande sans pouvoir être tenu au versement de dommages et intérêts.

13. RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

GEOSTAFF conserve la pleine propriété des marchandises jusqu'à encaissement effectif du paiement complet du prix. Toutefois, les risques sont transférés au client dès la prise en charge des produits par le transporteur.

En cas de non-paiement, à l'échéance, intégral ou partiel, GEOSTAFF pourra, sans mise en demeure préalable, reprendre lesdits produits. Toutes sommes déjà versées par le client resteront acquises à GEOSTAFF à titre de dommages et intérêts.

14. CLAUSE ATTRIBUTIVE DE JURIDICTION

Pour toute contestation relative aux ventes réalisées et à l'application ou à l'interprétation des présentes conditions générales de vente, seul le tribunal de commerce de Cergy-Pontoise sera compétent, qui se devra d'appliquer la loi française.